



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable pour les Parlements d'Afrique subsaharienne

Kampala (Ouganda), 1<sup>er</sup> – 3 mars 2017

Organisé conjointement par l'Union interparlementaire  
et le Parlement de l'Ouganda



## PROJET DE DOCUMENT FINAL

Nous, parlementaires d'Afrique subsaharienne, nous nous sommes réunis à Kampala, en Ouganda, du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2017, à l'occasion du Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable (ODD). Le séminaire était organisé conjointement par le Parlement de l'Ouganda et l'Union interparlementaire (UIP). Nous avons apprécié le soutien technique et logistique fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Nous avons discuté de la façon dont les ODD et leurs cibles pouvaient être réalisés dans nos pays et la région, et la manière dont nous pourrions les faire avancer. Nous avons particulièrement mis l'accent sur le rôle important que les parlements peuvent jouer pour assurer la mise en œuvre effective des ODD au niveau national. Le séminaire a servi de forum d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Il a été enrichi de la contribution d'experts de l'ONU et de la société civile.

Nos débats ont été axés sur cinq thèmes principaux : 1) le rôle des parlements dans la réalisation des ODD ; 2) la gouvernance efficace comme élément essentiel du développement durable ; 3) les mesures visant à garantir la santé et le bien-être de tous ; 4) la lutte contre les changements climatiques ; et 5) le recensement et la mobilisation des ressources nationales en vue de mettre en œuvre les ODD.

Dès le départ, nous avons reconnu l'importance cruciale de l'ODD16 et le rôle clé de la gouvernance démocratique dans la mise en œuvre des ODD. Nous avons salué l'engagement ferme des Parlements membres de l'UIP à réaliser les ODD au niveau national, comme le prévoit la Déclaration de Hanoï adoptée par la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Nous avons également félicité l'UIP et ses Parlements membres de leur engagement actif dans le suivi de la Déclaration de Hanoï et de la mobilisation des parlements du monde entier en faveur de la mise en œuvre des ODD.

Nous avons également salué le lancement de l'outil d'auto-évaluation au regard des ODD conçu par l'UIP et le PNUD à l'intention des parlements. L'auto-évaluation permettra aux parlements, tant ceux des pays développés que des pays en développement, d'examiner des problèmes, de recueillir des informations et de répondre à des questions qui les aideront à prendre une décision éclairée sur la manière la plus appropriée et la plus efficace de mettre en œuvre les ODD.

Nos discussions ont porté sur les questions suivantes : quels sont les éléments clés d'une action parlementaire énergique en faveur des ODD ? Comment les parlements de notre région peuvent-ils intégrer les ODD dans leurs travaux ? Comment pouvons-nous, en tant que parlementaires, jouer un rôle plus actif dans le processus de mise en œuvre, s'agissant notamment de l'évaluation des résultats obtenus grâce à la législation et aux mesures d'accompagnement ?

Nous nous sommes fermement attachés à ces questions et avons élaboré les stratégies, actions et recommandations ci-après pour faire progresser l'engagement parlementaire en faveur des ODD en Afrique :

1. Nous reconnaissons que les ODD représentent un cadre utile axé sur les personnes qui peut favoriser le développement durable et inclusif de nos sociétés. L'action parlementaire en faveur des ODD doit être engagée d'urgence et chaque parlement doit adopter une motion relative aux ODD qui servira de feuille de route dans le cadre de cet engagement important. Les parlements doivent s'acquitter pleinement de toutes leurs fonctions pour aider à intégrer ces objectifs mondiaux dans leurs contextes et plans nationaux, et leurs capacités doivent être continuellement renforcées à cet égard.

2. La bonne gouvernance et les institutions démocratiques sont fondamentales pour le développement durable. Elles constituent le fondement de sociétés justes, pacifiques et inclusives, ainsi que d'un développement responsable sur le plan social et respectueux de l'environnement. Un parlement efficace et ouvert est l'institution-clé de la démocratie qui fournit des cadres constitutionnels, réglementaires et juridiques pour un développement durable renforcé, transparent et axé sur les personnes.
3. Les parlementaires doivent faire abstraction des clivages entre partis afin de bâtir la volonté politique de mettre en œuvre les ODD dans leur pays et envisager la création de mécanismes parlementaires visant à diriger les actions en faveur des ODD. Les parlements doivent jouer un rôle actif en organisant un dialogue avec les principales parties prenantes, y compris l'exécutif, les citoyens et la société civile, créant ainsi l'élan nécessaire pour atteindre les objectifs. Ils doivent plaider en faveur de la création d'un mécanisme national de coordination pour les ODD et trouver la place qui leur revient dans la composition de celui-ci.
4. Les parlements doivent veiller à ce que la législation appuie la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Chaque parlement doit concevoir une méthodologie pour rendre les lois compatibles avec les ODD. Le fait que les ODD soient liés entre eux et non indépendants les uns des autres devrait également être reflété dans la législation.
5. Chaque parlement doit trouver des moyens efficaces de tenir le gouvernement responsable de la mise en œuvre des ODD et de la stratégie nationale de développement durable. Ce faisant, les parlements doivent définir des cadres pour le suivi périodique de l'action gouvernementale. Les auditions parlementaires, les séances de questions et les rapports pléniers doivent être utilisés plus efficacement pour surveiller l'action menée et porter les ODD à l'attention du public et des médias, favorisant ainsi la responsabilisation à tous les niveaux.
6. Les allocations budgétaires pour la stratégie nationale de développement durable seront un facteur de réussite essentiel. Les parlements doivent veiller à ce que les engagements nationaux et les priorités en matière de développement durable soient dûment pris en compte dans le budget et qu'ils soient sensibles au genre. Cela peut nécessiter une approche entièrement nouvelle de la politique en matière de finances et de fiscalité, ainsi que des incitations à une production et à une consommation plus durables.
7. En tant que représentants élus du peuple, les parlementaires ont la responsabilité de veiller à ce que les citoyens connaissent bien la stratégie nationale de développement durable et soient régulièrement consultés au sujet de sa mise en œuvre. Afin de communiquer efficacement avec les citoyens, les parlementaires doivent élaborer des messages clairs, compréhensibles et ciblés, garantissant une sensibilisation et une communication efficaces en ce qui concerne les objectifs. Ils doivent également servir de fers de lance en la matière.
8. Le renforcement de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont essentiels pour atteindre un large éventail d'objectifs. Les ODD offrent l'occasion de faire des changements politiques visant à lutter contre la discrimination à l'égard des filles et des femmes, à accroître la place des femmes dans les processus décisionnels à tous les niveaux de la société et à influencer l'affectation des ressources d'une manière sensible au genre, y compris dans le cadre de questions telles que la santé et les changements climatiques.
9. Les parlements doivent reconnaître que les ODD et leurs effets escomptés façonneront la vie des différentes générations, en particulier celle des jeunes dont le nombre croissant en l'Afrique est estimé à plus de 60 pour cent de la population totale de la région. Pour cette raison, les parlements doivent s'efforcer de créer un lien avec les intéressés, de solliciter leur contribution aux plans nationaux pour le développement et de promouvoir leur rôle dans la mise en œuvre. Les parlementaires doivent également adopter des politiques et des lois qui sensibilisent les adolescents à leur santé et à leurs droits en matière de procréation.
10. En ce qui concerne spécifiquement la santé et le bien-être, les parlements doivent tirer parti de leurs fonctions pour défendre les lignes du budget national destinées au renforcement des systèmes de santé fragiles et à la prestation de services de santé essentiels qui soient de qualité et abordables, surveiller la mise en œuvre des stratégies et des plans nationaux en matière de santé, et veiller à ce que les dépenses pour la santé soient gérées efficacement. La mobilisation des ressources nationales sera essentielle pour lutter contre les maladies infectieuses, en

particulier la prévalence élevée du VIH/sida et de la tuberculose, ainsi que la prévalence croissante des maladies non transmissibles.

11. Les changements climatiques sont un défi mondial inévitable et urgent ayant des implications à long terme pour les systèmes humains et écologiques. Il est essentiel de réduire l'empreinte carbone pour lutter contre les changements climatiques en Afrique et dans le monde. Les parlements africains doivent accorder la priorité à cette question dans le cadre de leurs ordres du jour nationaux et faire face aux changements climatiques en transposant les accords internationaux dans la législation nationale et en appuyant l'attribution d'allocations budgétaires appropriées et une surveillance rigoureuse des résultats obtenus par le gouvernement. Il convient de mettre l'accent sur la création d'environnements juridiques favorables au transfert de technologies et à la protection des brevets afin de promouvoir la transition vers les énergies renouvelables.
12. En ce qui concerne spécifiquement la dégradation de l'environnement, qui est de plus en plus répandue en Afrique, les parlements doivent examiner les façons d'élaborer une législation visant à inciter plutôt qu'à contraindre la population à changer les comportements, les habitudes et les attitudes qui ont un impact négatif sur l'environnement. Une attention particulière doit être accordée au fait que la dégradation de l'environnement a des effets particulièrement négatifs sur la santé des femmes, des enfants et des personnes âgées, dont la plupart sont de petits agriculteurs de subsistance ou des citoyens pauvres.
13. Les parlements doivent promouvoir et encourager une coopération interparlementaire régionale et internationale solide pour les ODD et, en particulier, l'élaboration de projets communs entre pays, qui seront une condition préalable à la paix, à la stabilité et à la prospérité. Une action parlementaire est également nécessaire pour appuyer la coopération régionale et internationale visant à faciliter les transferts de technologie, le commerce, l'investissement et le renforcement des capacités.
14. Tous les parlements doivent faire usage de l'outil d'auto-évaluation conçu par l'UIP et le PNUD qui servira de moyen utile permettant de déterminer comment les structures existantes peuvent être utilisées pour faire avancer l'engagement en faveur des ODD et si de nouvelles structures doivent être mises en place pour surmonter les clivages.
15. A mesure qu'ils agissent contre les changements climatiques et en faveur de l'environnement, tous les parlements doivent veiller à adopter la législation visant à protéger les espèces sauvages menacées, à la fois marines et terrestres, et encourager une action continue en vue de demander des comptes aux gouvernements dans ce domaine.

Afin d'inspirer l'action en faveur des ODD, nous porterons le présent document final à l'attention de nos collègues parlementaires par tous les moyens possibles. Nous nous engageons également à faire connaître le présent document aux autres parties prenantes concernées.

Nous demandons à l'UIP de transmettre nos conclusions et recommandations à la communauté parlementaire mondiale à l'occasion de la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Dhaka. Nous exhortons l'UIP à promouvoir l'engagement parlementaire en faveur des ODD et à continuer de collaborer avec l'ONU et d'autres partenaires pertinents pour canaliser l'information et les preuves scientifiques qui appuieront une action et des résultats efficaces.